



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2023/09/18/2

portant sur

L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 03 JUILLET 2023

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 18 septembre 2023

PARTICIPANTS

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**.

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires**.

40 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame Anny COURTADE, **membre élue**, arrivée après les délibérations.

Mesdames et Messieurs, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DELHOMME Christian, DHOSTE Marie-Chantal, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, **Conseillers Techniques**.



EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Monsieur PERUGINI Francis, **Président honoraire.**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Madame BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LONDEIX Laurent, MARIN Christophe, MARTINON Martine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, TRIPODI Christophe, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, ALUNNI Max, CAPPELAERE Nicolas, DEBAISIEUX Jean-Marie, FLORENCE Patrick, LABAT André, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, ROUGET Sylvain, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Messieurs ALZINA Claude et TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, RASPOR Marc, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, MANSI Théo, PLUMION Nicolas, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques.**



VU

- ▶ Les articles 53 et 56 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;

CONSIDERANT

- ↳ Que conformément à l'article 56 du Règlement intérieur, chaque séance de l'Assemblée Générale donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant les débats, les interventions, les votes et le déroulement de la séance sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ;
- ↳ Que conformément à l'article 53, 2^{ème} alinéa, du Règlement intérieur, le Président soumet aux membres élus, en début de séance de l'Assemblée Générale, l'adoption du procès-verbal de la séance précédente ;
- ↳ Que le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 juillet 2023 a été adressé par voie dématérialisée aux membres élus et au Préfet de Région le 15 septembre 2023 afin qu'ils puissent formuler leurs observations avant son adoption par l'Assemblée Générale du 18 septembre 2023.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **APPROUVENT** sans réserve et à l'unanimité des membres votants les termes de ce procès-verbal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	63	Nombre de déports :	0
Nombre de participants au vote :	40 (quorum : 32, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	40		

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 40

Nice, le 18 septembre 2023

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

